



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 131-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.200

Déposée le : 09.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Zimmerli (Bern, PLR) (porte-parole)
Costa (Langenthal, PLR)
Bohnenblust (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1302/2021 du 10 novembre 2021
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Essais pilotes en vue du lancement de la collecte électronique de signatures dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de créer les bases légales nécessaires aux essais pilotes de collecte électronique de signatures dans les communes du canton de Berne et dans le canton de Berne.

Développement :

Ce sont des hommes et des femmes qui récoltent les signatures sur papier pour les initiatives et les demandes de vote populaire depuis l'introduction de ces instruments. Pour les collecter, les comités et les partis déploient des moyens financiers et humains considérables. La vérification des signatures apposées à la main qui est ensuite effectuée par l'administration mobilise elle aussi des ressources non négligeables.

Aujourd'hui, vu que notre vie quotidienne, professionnelle et privée, n'est plus envisageable sans le numérique, que la population a acquis énormément de compétences numériques en ces temps marqués par le coronavirus et que la jeune génération grandit de toute façon avec le numérique, le temps est venu d'ouvrir également notre précieuse démocratie directe au numérique afin de la renforcer par la même occasion.

Après que des objections justifiées contre le vote électronique ont été soulevées, notamment pour des raisons de sécurité, la collecte électronique de signatures pourrait permettre de mettre le pied à l'étrier dans le domaine de l'exercice numérique de nos droits populaires.

La collecte électronique de signatures en ligne ou sur des périphériques mobiles permettrait d'atteindre des groupes de population plus larges et ainsi renforcer la démocratie directe. Dans les communes rurales, mais aussi parmi les Suissesses et Suisses de l'étranger, un électorat croissant pourrait participer aux initiatives et aux référendums facultatifs. Les signatures récoltées par voie électronique, donc sans frais

de port, peuvent être transmises à l'administration aux fins d'authentification de façon plus efficiente et plus rapide.

Les risques encourus en matière de sécurité dans le contexte d'une récolte électronique de signatures sont limités puisqu'il n'est pas nécessaire de préserver le secret du vote et que le projet est éventuellement approuvé ultérieurement.

Les essais pilotes devraient d'abord permettre d'acquérir de l'expérience en matière de collecte électronique de signatures lors du recours aux différents instruments de démocratie directe tant à l'échelon des communes qu'à celui du canton et de procéder à l'analyse de cette expérience. Si la collecte électronique des signatures est concluante – à côté de la récolte de signatures traditionnelle –, l'on peut envisager dans un second temps de créer les bases légales requises en vue de son introduction définitive.

Réponse du Conseil-exécutif

Le 11 mars 2021, le Grand Conseil s'est déjà penché sur la thématique de la récolte électronique de signatures en traitant la motion Arx (Schliern b. Köniz, pvl) M 173-2020 « Poursuivre la numérisation des droits politiques – même sans vote électronique ». La motion a été adoptée sous forme de postulat et le Conseil-exécutif est chargé de vérifier comment il sera possible à l'avenir de permettre la collecte électronique de signatures pour les initiatives et les référendums au niveau cantonal et communal.

En adoptant la motion sous forme de postulat, le Grand Conseil a donné son accord, au vu des questions complexes et pour l'heure irrésolues en lien avec la mise en œuvre de la récolte électronique, pour commander, dans un premier temps, les clarifications nécessaires et pour créer, dans un second temps, les bases légales requises. Il faut notamment clarifier les questions concernant l'identification des ayants droit au vote, la garantie de la confidentialité et de la protection des données, le choix d'un instrument de récolte des signatures qui soit aussi sûr que possible, le processus électronique de contrôle des signatures et les exigences qui entourent un éventuel essai pilote. Quant à la complexité des questions en suspens, le Conseil-exécutif renvoie à sa réponse à la motion 173-2020.

La collecte électronique de signatures fait aussi débat au niveau fédéral. Le Conseil fédéral avait suspendu les travaux sur le projet en avril 2017, parce qu'il souhaitait réaliser en priorité d'autres projets dans le domaine de la numérisation. En mai 2021, la Commission des institutions politiques du Conseil national a déposé un postulat¹ chargeant le Conseil fédéral d'établir un rapport concernant la récolte de signatures par voie électronique.

Le rapport devra en particulier présenter les conséquences institutionnelles de ce modèle ainsi que les éventuels effets sur le système politique suisse. Ce faisant, il prendra en compte les modalités fixées par la Constitution en matière de nombre de signatures requis et de délais ainsi que les différences liées à la récolte de signatures dans l'espace public et dans le cyberspace. Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat. L'intervention devra encore passer devant le Conseil national.

Le Conseil-exécutif suit de près les évolutions dans le domaine de la collecte électronique dans les autres cantons et tout particulièrement au niveau fédéral. Il évaluera en continu les étapes possibles pour une mise en œuvre dans le canton de Berne.

Pour le Conseil-exécutif, il n'est pas judicieux de débiter aujourd'hui des essais pilotes pour l'introduction de la récolte électronique dans le canton de Berne au niveau cantonal et communal sans avoir au préalable éclairci les questions en suspens pour sa mise en œuvre. Ces investigations aborderont aussi la réalisation d'essais pilotes. Le Conseil-exécutif est par conséquent disposé à adopter la présente motion sous forme de postulat.

Destinataires
– Grand Conseil

¹ Postulat 21.3607 « Récolte de signatures par voie électronique pour les initiatives et les référendums »